

Transfrontalier & Adaptation au changement climatique

Contexte

Les actions transfrontalières dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ont une vraie valeur ajoutée car les risques ne connaissent pas de frontière et la situation d'un pays peut affecter celle de ses voisins : il est essentiel d'apporter une réponse transfrontalière à ces défis et de faire des territoires transfrontaliers des espaces de responsabilité et de gestion commune, ainsi que de mutualisation de moyens pour une meilleure résilience.

Différents types de territoires transfrontaliers sont concernés par cette thématique : [agglomérations urbaines](#), [espaces naturels et ruraux](#), zones de massifs, [des fleuves et des rivières](#), [zones côtières et marines](#).

Toutefois, même si la coopération transfrontalière dans ce domaine est un jeu "gagnant-gagnant", la dimension transfrontalière est, au moins au départ, facteur de complexité et de coûts supplémentaires de par :

- un manque ou une hétérogénéité des données statistiques et l'absence d'études transfrontalières ;
- une méconnaissance des acteurs, des législations et des modes de gestion de part et d'autre de la frontière ;
- une disparité des compétences ;
- une absence de référentiels, de mécanismes de concertation et d'outils de gestion collective ;
- un manque de participation de la population ;
- un intérêt très variable des élus.

Recommandations

1) Identifier les vulnérabilités et transferts de vulnérabilités :

- Promouvoir la coopération entre les parcs naturels notamment maritimes
- Renforcer les capacités d'observation des données en transfrontalier pour assurer la compatibilité et la comparabilité des informations concernant les corridors biologiques et les ressources communes en eau
- Réaliser des études de vulnérabilités des territoires transfrontaliers
- Mettre en place des mécanismes pour l'échange d'informations de part et d'autre de la frontière

2) Renforcer les capacités :

- Organiser la concertation en transfrontalier pour gérer les ressources communes (exemple des Communautés transfrontalières de l'Energie et de l'Eau du Grand Genève)

- Organiser la coordination par frontière aux niveaux supérieurs (régional, national) dans le cadre d'accords bi/multi latéraux, en associant les collectivités locales (sur le modèle de la gouvernance des stratégies des macro-régions de la Mer Baltique et du Danube).
- Promouvoir la réalisation de stratégies, plans d'action et plans de prévention et de gestion des risques au niveau transfrontalier, y compris l'intégration de ces aspects dans les systèmes d'aménagement et de gestion des territoires
- Financer les outils (systèmes de détection et d'alerte précoces, cartographie et évaluation des risques) et les systèmes de gestion des situations de catastrophe
- Développer les volets transfrontaliers des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie pour les régions frontalières.
- Coordonner, adapter et harmoniser les législations et les réglementations juridiques et techniques nationales et régionales en fonction des besoins des territoires transfrontaliers.

3) Développer des actions pilotes :

De nombreux exemples de projets réalisés sont référencés sur le site de la MOT : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/themes/changement-climatique-gestion-et-prevention-des-risques/changement-climatique-risques-4/>

De telles actions doivent être valorisées et soutenues par une ingénierie technique et juridique et des moyens financiers :

- Les régions et les services déconcentrés des Etats ont un rôle à jouer tant dans la structuration de la coopération transfrontalière, que dans l'engagement aux côtés des acteurs locaux dans certains projets.
- Les programmes de coopération territoriale financent des projets dans le domaine de l'environnement : Interreg transfrontalier, Interreg Europe du Nord-Ouest (transnational) et Interreg Europe (interrégional)), peuvent soutenir des actions dans ce domaine
- Les Etats membres et les institutions européennes doivent faciliter la réalisation de tels projets sur les aspects réglementaires et législatifs.

La MOT peut faciliter un tel processus aux frontières françaises de par son action aux différents niveaux :

- 70 adhérents essentiellement collectivités publiques de part et d'autre de la frontière et leurs groupements transfrontaliers
- Soutien aux Etats (services de l'Etat français, coordination avec les Etats voisins)
- Coopération au niveau de l'UE avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité des Régions.